

RENDEZ

VOS PROJETS

ÉCOCITOYENS !



Communes, écoles, associations,
centres de loisirs et entreprises, Saint-
Étienne Métropole vous accompagne.



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole



David Fara

*Vice-président chargé de
la transition écologique, du
développement
durable et de l'énergie*

ENSEMBLE POUR LA RÉSILIENCE DE NOTRE TERRITOIRE

À Saint-Étienne Métropole, nous sommes convaincus que la transition écologique et énergétique se construit au cœur de nos communes, dans nos écoles, associations, centres de loisirs et entreprises.

Pour faire de notre Métropole un territoire exemplaire, plus résilient et plus sobre nous nous devons d'accompagner des projets pour donner les moyens de comprendre et d'agir.

Une boussole pour vos projets

C'est tout le sens de ce nouveau livret de présentations des appels à projets proposé pour sensibiliser le plus largement aux enjeux du territoire et former les écocitoyens de notre Métropole. Nous avons souhaité simplifier vos démarches en regroupant plusieurs de nos dispositifs de soutien pour accompagner toutes les volontés des acteurs du territoire.

Accompagner toutes les énergies

Saint-Étienne Métropole se place à vos côtés pour faciliter le passage à l'acte :

- **Pour nos communes** : encourager des modes de vie plus écoresponsables et actifs en direction des citoyens en proposant des éco événements et des actions de sensibilisation,
- **Pour la jeunesse** : soutenir les écoles, les centres de loisirs et Instituts Médicaux Educatifs dans leurs projets apprenants,
- **Pour les acteurs économiques et publics** : mettre en lumière et financer leurs initiatives innovantes qui dessinent le visage de notre territoire de demain.

Ce livret permet de passer à l'action pour transformer vos idées en réalisations concrètes.

Vos initiatives nous permettent de rendre visibles les réussites et la volonté des acteurs du territoire que vous êtes afin de créer un effet d'entraînement nécessaire pour réussir la transition durable.

C'est notre capacité à coopérer qui dessine un avenir résilient pour Saint-Etienne Métropole.

Bons projets !

P.4

Pour les communes :
SEM'ON Éco-événements



P.10

Pour les écoles :
Plan d'éducation à
l'écocitoyenneté et au
développement durable

1. Projet de classe P.13
2. Projet d'écoles P.16



P.18

Pour les centres de loisirs et IME

1. Projets écocitoyens P.19
2. Semaine Européenne du Développement Durable P.22



P.24

Pour les professionnels :
Concours des Initiatives
de la Transition Écologique
et Énergétique (CITEE)



UNE PLATEFORME ÉCO-ÉVÉNEMENTS

Réservée aux associations et communes de Saint-Étienne Métropole

- Éco-gobelets, mobilier, poubelles bi-flux et tri-flux, vélos cargo, mâts éclairants à LED, râteliers à vélos, toilettes sèches... En empruntant nos équipements, vous améliorez le bilan carbone de votre événement et de notre territoire !
- Consultez notre plateforme sur : ecoevenements.saint-etienne-metropole.fr/



COMMUNES

SEM'ON ÉCO-ÉVÉNEMENTS

Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation des publics à la transition écologique et énergétique, 3 axes prioritaires ont été définis par Saint-Étienne Métropole :

- 1 Organiser un événement phare grand public** sur Saint-Étienne Métropole qui rayonne sur l'ensemble du territoire pendant la semaine Européenne du Développement Durable (18 septembre - 8 octobre) auprès d'un public captif (scolaires, centres de loisirs, entreprises, etc.).
- 2 Accompagner entre 3 et 5 communes du territoire par an** dans l'organisation d'un événement éco-responsable.
- 3 Animer un réseau de référents au Développement Durable** dans les 53 communes pour partager les actualités en matière de transition écologique et favoriser l'émergence de projets éco-responsables.

QU'EST-CE QU'UN ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE À SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ?

Un événement éco-responsable **limite ses impacts environnementaux** en termes de transport des visiteurs, de restauration, de production de déchets, de consommation d'énergie, d'eau, de papier...

Il répond aux **enjeux de transition écologique de la Métropole** en permettant de sensibiliser les acteurs et citoyens du territoire tout en impulsant un changement de comportement.

Pour qu'il s'inscrive dans le projet métropolitain, cet événement doit poursuivre un ou plusieurs objectifs en matière de Développement Durable :

- **Accompagner vers la transition énergétique :**
 - Mise en place d'une sobriété énergétique
 - Limitation de la consommation d'eau
 - Réduction des déchets
 - Mise en place du tri
 - Communication responsable
 - Evaluation du bilan carbone de l'événement
 - Préservation des ressources.
- **Améliorer la santé liée à l'environnement :**
 - Gestion durable des déplacements
 - Mise en place d'une restauration éco-responsable
 - Réduction des nuisances sonores.
- **Préserver la biodiversité :**
 - Limitation de l'impact environnemental de l'événement sur le milieu naturel
 - Choix d'un site ne présentant pas de sensibilité écologique particulière
 - Protection de la biodiversité du site
 - Ateliers de sensibilisation à la protection de la nature.
- **Sensibiliser au développement durable :**
 - Animations de sensibilisation à destination du public
 - Formation des équipes organisatrices
 - Information sur l'éco-conception de l'événement.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un guide de l'éco-événement et un catalogue d'outils pédagogiques sont consultables sur une plateforme dédiée juste [ici](#).

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Saint-Étienne Métropole définira, en lien avec la commune, l'accompagnement idéal à la mise en place de son éco-événement. **Cet accompagnement sera donc personnalisé en fonction de l'événement organisé.**

Voici quelques exemples de types d'accompagnements possibles :

- Accompagnement à l'éco-conception de l'événement
- Gratuité de la plateforme [éco-événements](#)
- Prêt d'outils pédagogiques : expositions, jeux, livres, DVD...
- Aide à la gestion des déchets, mise en place d'un stand de sensibilisation avec l'équipe tri prévention de Saint-Étienne Métropole
- Animations « clés en main » : ateliers écocitoyens, expositions, jeux, conférences, films, spectacles...
- Mise en relation avec des structures du territoire permettant de rendre l'événement éco-responsable : associations environnementales, prestataires éco-responsables, entreprises d'insertion...
- Retours d'expériences d'événements écoresponsables
- Aide à la communication de l'événement : relais sur les supports d'information de la Métropole (papier, affichage, sites web, réseaux sociaux), labellisation Éco-Événement et valorisation de la démarche

Un budget maximal de 2 000 € (fonctionnement) et de 3 000 € (investissement) pourra être mobilisé, par Saint-Étienne Métropole, pour chaque commune accompagnée, en plus d'autres formes d'accompagnement (gratuité de la plateforme éco-événements, prestations issues des conventions entre SEM et ses partenaires, prêts d'outils pédagogiques, etc.).

- **Le volet fonctionnement** sera uniquement consacré aux animations « clés en main » et destiné à des intervenants extérieurs (entreprises, associations).
- **Le volet investissement** visera à l'achat de matériel écoresponsable réutilisable par la commune. Les commandes seront effectuées par Saint-Étienne Métropole qui en assurera le paiement en direct.

INFORMATIONS PRATIQUES

QUI PEUT CANDIDATER ?

Cet événement doit être organisé soit par la commune soit, en collaboration avec cette dernière, par d'autres structures présentes sur son territoire (association, centre de loisirs, école, entreprise...). La commune doit obligatoirement être partenaire de l'événement.

Plusieurs publics peuvent être visés : grand public, jeunes, salariés, seniors, familles, élus...

Trois types d'événements peuvent faire l'objet d'un accompagnement par Saint-Étienne Métropole :

- **Un événement de sensibilisation au Développement Durable existant.** Votre commune accueille ou organise déjà un événement autour des enjeux écologiques actuels et à venir : festival, fête, exposition, forum, salon, colloque, journée thématique, conférence, clean walk...
- **Un événement de sensibilisation au Développement Durable créé pour l'occasion.** Saint-Étienne Métropole accompagnera la commune dans la réflexion à la création de cet événement (éco-conception, format, durée, contenu, mise en œuvre opérationnelle, communication...).
- **Un événement déjà organisé sur une autre thématique** (sport, loisirs, culture, patrimoine...) qui génère de la fréquentation et au sein duquel, il est possible d'intégrer une démarche environnementale.

COMMENT CANDIDATER ?

Les communes recevront par mail, **courant juin 2026**, via leur référent Événementiel et/ou Développement Durable (ou à défaut sur l'adresse mail de l'accueil de la mairie), l'appel à participation composé :

- Du présent règlement d'appel à participation
- D'un [formulaire d'inscription](#) à remplir **avant le 4 septembre 2026**

CRITÈRES DE SÉLECTION

- **L'événement doit répondre aux enjeux de transition écologique de la Métropole** en permettant de sensibiliser les acteurs et citoyens du territoire et en impulsant un changement de comportement.
- **La commune doit présenter le concept de l'événement** (motivations, objectifs poursuivis, public visé, programme, partenaires locaux mobilisés, période envisagée, budget prévisionnel, moyens techniques et logistiques pouvant être mobilisés, plan de communication envisagé).
- La commune (avec ses partenaires éventuels) devra **s'engager à participer à des réunions de préparation** de l'événement avec Saint-Étienne Métropole et assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'événement.
- Une commune ayant bénéficié de l'accompagnement l'année N-1 ne sera pas prioritaire l'année N.
- **Un bilan de l'événement** (nombre de participants, photos, retour qualitatif) sera effectué par la commune et communiqué à Saint-Étienne Métropole.

CALENDRIER

- **Juin 2026** : envoi de l'appel à participation aux communes par Saint-Étienne Métropole.
- **Avant le 4 septembre 2026** : réponses des communes à Saint-Étienne Métropole.
- **Septembre 2026** : sélection des communes accompagnées (entre 3 et 5 par an).
- **De fin septembre 2026 à la date de l'événement** : accompagnement des communes.
- Les premiers événements accompagnés ne pourront pas avoir lieu avant **mi-octobre 2026**.

CONTACTS



Entre juin et septembre :

Géraldine SIRERA

Responsable Service Sensibilisation

04 27 40 56 04

06 03 51 34 17

geraldine.sirera

@saint-etienne-metropole.fr

À partir du 8 septembre 2026 :

Marianne VACHER

Chargée de mission Sensibilisation

Grand public à Saint-Étienne Métropole

04 27 40 56 25

06 20 70 26 59

marianne.vacher

@saint-etienne-metropole.fr



PLAN D'ÉDUCATION À L'ÉCOCITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un **plan d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable** (PEEDD) est développé et mis en œuvre par Saint-Étienne Métropole avec l'appui de ses partenaires.

OBJECTIFS

Accompagner les écoles élémentaires, les structures socio-éducatives, les conseils municipaux des enfants et les établissements d'enseignement supérieur **vers des démarches de sensibilisation de leurs publics et des pratiques éco-responsables.**

L'appel à participation 2026/2027 à destination des écoles élémentaires doit permettre aux élèves :

- De prendre conscience des enjeux environnementaux,
- D'acquérir les clés pour agir en tant qu'écocitoyen,
- De devenir des relais de sensibilisation au sein de leur entourage,
- De découvrir les richesses du territoire de la métropole pour le comprendre, l'aimer, le préserver.

Deux possibilités sont données aux écoles qui souhaitent s'investir et répondre à l'appel à participation :

- 1 Projet de classe :** Des modules d'animations en classe ou des classes transplantées.
- 2 Projet d'école :** Un accompagnement d'un an à un projet d'école qui engage l'ensemble des classes de l'école.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

EN CANDIDATANT AU PEEDD, LES ENSEIGNANTS S'ENGAGENT À :

- **Se rendre disponible** auprès de l'intervenant pour l'organisation des animations.
- **Participer à la séance de présentation** organisée par l'intervenant, en visio ou sur site pour les classes transplantées.
- **Effectuer le travail préparatoire** aux séances d'animation avec les élèves, si demandé, par l'intervenant.
- **Ne pas annuler les séances d'animation** prévues, sauf en cas de force majeure.
- **Utiliser les modes de transport doux** (marche, transports en commun) pour se rendre sur le lieu de la sortie, lorsque cela est possible. Le transport en car sera exceptionnel. Saint-Étienne pourra refuser de le prendre en charge si un autre moyen de locomotion est possible.
- **Prévenir Saint-Étienne Métropole** en cas de problème relatif aux animations
- **Répondre au(x) formulaire(s) d'évaluation** des animations transmis par l'intervenant et/ou Saint-Étienne Métropole.

Ces obligations seront prises en compte dans les critères de sélection des appels à participation des années suivantes.

PARTENAIRES

Le PEEDD est **piloté par Saint-Étienne Métropole** et construit en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire et les intervenants chargés des animations : ACI Montaud, APIEU Millefeuilles, CPIE des Monts du Pilat, France Nature Environnement, Ligue de l'Enseignement, Ligue de Protection des Oiseaux, Nicolas Quittard - Chargé de mission Agriculture à Saint-Étienne Métropole.

Certains modules d'animation sont financés ou co-financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et ENEDIS.



1. PROJET DE CLASSE

LES MODULES D'ANIMATION EN CLASSE

Les animations sont effectuées par des intervenants financés par Saint-Étienne Métropole et ses partenaires. Les modules d'animations sont répartis en 10 objectifs (chaque module est détaillé dans le document "Présentation des modules d'animations") :

Pour l'ensemble des classes de niveau CP à CM :

1. Préserver nos rivières – l'eau (Ondaine, Furan ou Gier)
2. Comprendre le phénomène d'inondation (Ondaine, Furan ou Gier)
3. Apprendre à trier ses déchets
4. Découvrir et préserver la biodiversité et les milieux

Module réservé aux classes de niveau CP à CE2 :

5. Vivre en écocitoyen

Modules réservés aux classes de niveau CM1 à CM2 :

6. Découvrir les liens entre agriculture et environnement
7. Découvrir les sources d'énergie et économiser l'énergie
8. Agir pour limiter les gaz à effet de serre
9. Utiliser le numérique de façon responsable
10. Adopter une alimentation saine, durable et locale – éviter le gaspillage alimentaire

Pour chaque thématique, une séance de présentation du module d'animation sera organisée, en visio (durant la pause méridienne, en soirée ou le mercredi), par l'intervenant avec l'ensemble des enseignants retenus. Le calendrier des animations et l'éventuel travail préparatoire à réaliser en amont y seront définis.

En fonction des thématiques, deux ou trois séances de sensibilisation seront organisées :

- **Une ou deux séances en classe.**
- **Une séance en extérieur** (pour la majorité des modules d'animations) : le lieu de sortie sera adapté au niveau de la classe et se situera, dans la mesure du possible, à proximité de l'école. Les déplacements en transports en commun (si nécessaires) seront privilégiés et pris en charge par Saint-Étienne Métropole. **Les déplacements en car privé seront exceptionnels et devront être justifiés pour une prise en charge.**
- **Des documents d'information et des outils pédagogiques** pourront être fournis aux enseignants.



LES CLASSES TRANSPLANTÉES SÉJOURS L'EAU, LA RIVIÈRE

Cette offre s'adresse aux classes élémentaires de cycle 3. Une classe transplantée est organisée sur 3 jours et 2 nuits. **Elle comprend l'encadrement pédagogique, l'hébergement, la restauration et le transport.**

Une rencontre avec les enseignants est organisée sur le site d'accueil afin de communiquer toutes les modalités nécessaires au bon déroulement de la classe transplantée.

Les transports sont organisés par Saint-Étienne Métropole. **Une participation de 20 % du coût global (séjour enfants et accompagnants + transport) est demandée aux classes participantes (environ 30€ à 35€/élève).**

Pour l'enseignant responsable de la classe transplantée, le séjour est gratuit.



POUR EN SAVOIR +

Une présentation plus complète des modules et du séjour est disponible ici :
[Présentation projet de classe](#)

INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT CANDIDATER À L'APPEL À PARTICIPATION ?

Saint-Étienne Métropole enverra un mail à tous les directeurs d'écoles, avec l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription (mode d'emploi, présentation des modules d'animation et formulaire d'inscription en ligne). En parallèle, le dossier d'inscription sera mis en ligne sur l'**Espace Numérique de Travail e-cléo**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les animations scolaires pédagogiques seront attribuées, par le comité de pilotage du PEEDD, selon les conditions d'éligibilité suivantes :

- Motivations et objectifs pédagogiques sur le développement durable
- Priorité aux écoles dont la candidature montre l'intégration de leur projet dans le parcours de l'élève
- Nombre de participations, sur une même thématique, au cours des trois précédentes années
- Équilibre territorial
- Bassin de situation de l'école (pour les animations "Préserver nos rivières - l'eau" et "Économiser l'eau")
- Situation de l'école en quartier politique de la ville
- Respect des obligations des participants les années précédentes (cf p.12)

CALENDRIER

- **Avant le 18 septembre 2026 :** Les enseignants intéressés devront **remplir le formulaire d'inscription**.
- **Avant la fin des vacances d'octobre 2026 :** Une réponse sera transmise, par mail, aux directeurs d'écoles avec la liste des classes retenues.

CONTACTS



Pour toutes questions en lien avec le Programme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, n'hésitez pas à envoyer **un mail à education@saint-etienne-metropole.fr**.

2. PROJET D'ÉCOLE – ÉCOLE ÉCOCITOYENNE ET SON QUARTIER

La démarche école écocitoyenne et son quartier est une démarche volontaire à destination des écoles élémentaires/primaires publiques et privées. L'objectif principal de ce dispositif est d'enrichir les connaissances des équipes pédagogiques et des élèves et de mettre en place un plan d'actions vertueux au sein de l'établissement. Un accompagnement, pendant une année scolaire, sera assuré par Saint-Étienne Métropole et France Nature Environnement.



POUR EN SAVOIR +

Une présentation plus complète de la démarche est disponible ici : Présentation projet d'école



INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT CANDIDATER À L'APPEL À PARTICIPATION ?

Saint-Étienne Métropole enverra un mail à tous les directeurs d'écoles avec l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription (mode d'emploi, présentation de la démarche école écocitoyenne et formulaire d'inscription en ligne). En parallèle, le dossier d'inscription sera mis en ligne sur l'**Espace Numérique de Travail e-cléo**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les écoles seront sélectionnées, par le comité de pilotage du PEEDD, selon les conditions d'éligibilité suivantes :

- Qualité du projet proposé
- Nombre de participations au cours des trois années précédentes
- Situation de l'école en quartier politique de la ville
- Équilibre territorial

CALENDRIER

- **Avant le 18 septembre 2026** : Les directeurs intéressés devront remplir [ce formulaire d'inscription](#).
- **Avant la fin des vacances d'octobre 2026** : Une réponse sera transmise, par mail, aux directeurs d'écoles candidates.
- **Avant décembre 2026** : Une séance de présentation du dispositif et de définition du projet à mener sera organisée par FNE et Saint-Étienne Métropole avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

CONTACTS



Pour toutes questions en lien avec le Programme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, n'hésitez pas à envoyer **un mail à education@saint-etienne-metropole.fr**.



CENTRES DE LOISIRS OU EMS

1. PROJETS ÉCOCITOYENS

Vous êtes un centre de loisirs ou un Établissement Médico-Social (qui accueille des jeunes en situation de handicap) engagé ou en quête de nouveaux projets porteurs de sens ?

Candidatez à notre appel à participation pour développer des actions écocitoyennes avec les enfants et les jeunes !

OBJECTIFS

Dans le cadre de sa mission d'éducation à l'environnement et au développement durable, Saint-Étienne Métropole invite les structures d'accueil de loisirs et les EMS du territoire à s'engager dans des **projets écocitoyens**. Les objectifs sont :

- Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux
- Encourager des comportements responsables et durables
- Valoriser les initiatives locales et les démarches participatives

Exemples de projets écocitoyens :

- **Création d'un jardin partagé ou d'un potager pédagogique** : semis, compostage, observation de la biodiversité, installation d'un récupérateur d'eau.
- **Mise en place d'une cuisine collective**, en lien avec le potager, pour apprendre aux enfants à cuisiner des légumes locaux et de saison.
- **Accueil d'ateliers de sensibilisation à l'environnement** : plusieurs thématiques possibles (biodiversité, alimentation durable, énergie, mobilité, tri des déchets, fabrication d'objets à partir de matériaux recyclés, etc.).

- **Sorties nature et chantiers participatifs** : nettoyage de site, inventaire de la faune et flore locales, visites de sites pédagogiques sur l'environnement.
- **Organisation d'un défi "zéro déchet"** : goûters sans emballage, tri sélectif, sensibilisation aux déchets invisibles.
- **Réalisation d'une fresque ou d'un affichage collectif sur le thème de la transition écologique.**
- **Formation des équipes d'animation** à des pratiques professionnelles écocitoyennes.
- **Création d'un journal ou d'un podcast écocitoyen** : interviews, reportages, témoignages d'enfants.
- **Mise en place d'un système de troc ou de réutilisation de jeux et livres.**



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- Accompagnement à la définition et la conception du projet.
- Ressources financières : une enveloppe de 1000€ en fonctionnement sera mobilisable et des dépenses d'investissement pourront être prises en charge.
- Fourniture ou prêt d'outils pédagogiques (expositions, jeux, récupérateur d'eau, etc.).

INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT CANDIDATER À L'APPEL À PARTICIPATION ?

Merci de remplir [le formulaire d'inscription](#) avant le **vendredi 6 novembre 2026**. Le choix des structures accompagnées se fera en fonction du projet présenté et des places disponibles. Une réponse vous sera communiquée fin novembre 2026.

CONTACTS



Sophie BERNARD

Chargée de mission Éducation à l'environnement et au développement durable

04 77 53 73 71

06 12 20 53 45

sophie.bernard@saint-etienne-metropole.fr

Nicolas DEVILLE

Agent administratif

04 77 53 73 45

06 12 50 72 47

nicolas.deville@saint-etienne-metropole.fr

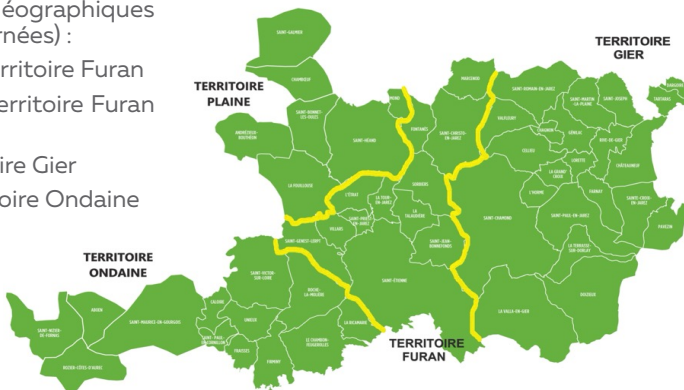
2. SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉSERVÉE AUX CENTRES DE LOISIRS

Semaine Européenne du Développement Durable spéciale Santé - Environnement : 18 septembre - 8 octobre 2026

Une offre d'animations, dispensée par des professionnels de l'éducation à l'environnement et au développement durable, est offerte aux enfants accueillis les mercredis en périscolaire au sein des centres de loisirs du territoire.

L'APPEL À PARTICIPATION COMPORTE DEUX VOLETS :

- **Un volet « ateliers clés en main »** : Ils seront dispensés dans l'enceinte des centres de loisirs.
- **Un volet « visites de sites »** : **Les coûts d'entrée seront pris en charge par Saint-Étienne Métropole. Seul le transport devra être pris en charge par le centre de loisirs.** Pour assurer un équilibre territorial et limiter les déplacements des partenaires, les ateliers ont été structurés par secteurs géographiques (les visites ne sont pas concernées) :
 - Mercredi 23 septembre : territoire Furan
 - Mercredi 30 septembre : territoire Furan et territoire Plaine
 - Mercredi 7 octobre : territoire Gier
 - Mercredi 14 octobre : territoire Ondaine



INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT CANDIDATER À L'APPEL À PARTICIPATION ?

Tous les centres de loisirs référencés sur le territoire reçoivent, par mail, l'appel à participation composé :

- Du mode d'emploi de l'appel à participation

POUR EN SAVOIR +

Une présentation de l'offre d'animation (ateliers ou visites) et de formations

- Du [formulaire d'inscription](#) à renvoyer avant dimanche 21 juin 2026.

RÈGLES D'INSCRIPTION À L'OFFRE D'ANIMATIONS

- Chaque centre de loisirs peut bénéficier **d'un atelier ou d'une visite de site maximum**.
- Chaque centre de loisirs devra effectuer 2 vœux, par ordre de préférence.
- Si à la fin de l'appel à participation, des ateliers ou visites restent libres, les seconds vœux seront pris en compte.
- En cas d'inscriptions multiples par plusieurs centres de loisirs sur une même animation, **l'inscription effectuée en premier sera privilégiée**.
- En cas de modification de date, merci de contacter Saint-Étienne Métropole avant le **31 juillet 2026**.

- Les animations seront confirmées aux centres de loisirs par mail au plus tard le **14 août 2026**.
- **Les partenaires prendront ensuite contact avec les centres de loisirs retenus pour organiser les animations.**
- Les horaires proposés pour les ateliers peuvent être rediscutés avec les partenaires qui assureront les animations.
- Pour les visites, seuls les droits d'entrée sont financés, le transport reste à la charge des centres de loisirs. Toutefois, **des pass groupe STAS peuvent être mis à disposition** des centres de loisirs par Saint-Étienne Métropole.
- **Aucune annulation ne sera acceptée après le 28 août 2026.** Une indemnisation pourra être demandée.

CONTACTS



Sophie BERNARD

Chargée de mission Éducation à l'environnement et au développement durable

04 77 53 73 71

06 12 20 53 45

sophie.bernard@saint-etienne-metropole.fr

Nicolas DEVILLE

Agent administratif

04 77 53 73 45

06 12 50 72 47

nicolas.deville@saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Concours des
Initiatives de la
Transition Ecologique
et Energétique 2025

Lauréat
Catégorie
BIODIVERSITÉ

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Concours des
Initiatives de la
Transition Ecologique
et Energétique 2025

Lauréat
Catégorie
MOBILITÉ

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Concours des
Initiatives de la
Transition Ecologique
et Energétique 2025

Lauréat
Catégorie
INNOVATION

ASSOCIATIONS, ENTREPRISES, COMMUNES

CONCOURS DES INITIATIVES DE **LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE (CITEE)**

Vous êtes une collectivité, une entreprise ou une association du territoire de Saint-Étienne Métropole et **vous agissez ou souhaitez agir concrètement pour la transition écologique et énergétique** (la mobilité, l'économie circulaire, la biodiversité, l'écocitoyenneté, les énergies renouvelables...) sur le territoire ?

Vous souhaitez présenter vos actions ou vos projets pour **participer à l'atteinte des objectifs du PCAET** (Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Saint-Étienne Métropole) ?

Candidatez à CITEE 2026, pour présenter vos initiatives pour la transition écologique de Saint-Étienne !

Les initiatives sélectionnées seront présentées, fin 2026 (date et lieu communiqués ultérieurement), lors du Forum de la Transition Écologique et Énergétique, devant un public d'acteurs engagés.



POUR RAPPEL

Le Forum de la Transition Écologique et Énergétique est un temps fort pour le territoire qui a pour objectif d'accélérer la transition écologique en faisant se rencontrer les acteurs locaux qui œuvrent pour atteindre les objectifs du PCAET.

VOUS ÊTES UNE ASSOCIATION, UNE ENTREPRISE OU UNE COMMUNE



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

Au-delà de la mise en lumière des initiatives et actions, un accompagnement sera proposé aux candidats sélectionnés par un jury de professionnels des transitions durables avec une formation pour présenter les projets sur scène sous forme de Pitch.

Les lauréats bénéficieront d'une visibilité renforcée et profiteront :

- D'une mise à l'honneur lors du Forum
- D'une vidéo de valorisation de leur initiative
- D'un relais de communication avec des partenaires médias

Vous êtes une association, une entreprise ou une commune

Au-delà du concours, le Forum constitue donc un temps fort de mobilisation autour de rencontres, de tables rondes et ateliers pour faire émerger des solutions, partager des bonnes pratiques et inspirer l'ensemble du territoire pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et encourager la sobriété énergétique, réduire les émissions de gaz...

INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT CANDIDATER À L'APPEL À PARTICIPATION ?

Merci de remplir le [formulaire d'inscription](#) **avant vendredi 30 octobre 2026**.

Un jury sélectionnera début novembre les initiatives qui seront présentées lors du Forum. Les candidats pourront suivre gratuitement un coaching pitch pour améliorer la présentation de leur initiative en public. Le jour-J, le public présent lors du Forum votera pour les projets les plus innovants ou opérationnels.

CONTACTS



Entre juin et septembre :

Géraldine SIRERA

Responsable Service Sensibilisation

04 27 40 56 04

06 03 51 34 17

geraldine.sirera@saint-etienne-metropole.fr

À partir du 8 septembre 2026 :

Marianne VACHER

Chargée mission Sensibilisation Grand public
à Saint-Étienne Métropole

04 27 40 56 25

06 20 70 26 59

marianne.vacher@saint-etienne-metropole.fr